

Article 21 du Règlement

[Français]

LES SOINS DE SANTÉ

LA POSSIBILITÉ D'UTILISER L'HÉROÏNE EN MÉDECINE

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, durant mes trois ans à titre de président du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, j'ai reçu des instances et je voudrais sensibiliser mes collègues de la Chambre à une situation qui existe dans les hôpitaux. Des milliers de malades chroniques, particulièrement des victimes de cancer, pourraient voir leur douleur diminuée par l'administration contrôlée d'héroïne. A cet effet, puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) de considérer à l'intérieur d'un délai sécuritaire et dans le cadre d'une politique clairement établie au sein d'hôpitaux spécialisés l'usage de l'héroïne en médecine tel que l'utilisent une trentaine de pays, dont la Grande-Bretagne? Il s'agit là d'un calmant qui a déjà fait ses preuves et dont les normes de recommandation pourraient être définies par les autorités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et qui pourrait être recommandé dans un délai relativement court, d'autant plus qu'une telle pratique est déjà en usage dans une trentaine de pays.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES PÊCHES

LA RÉPARTITION DES FONDS SPÉCIAUX DU PROGRAMME DE RELANCE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je proteste contre le cynisme du gouvernement qui jongle avec les fonds d'immobilisations prévus dans le budget et dans le programme de relance. Des 2.4 milliards de dollars qui ont été débloqués pour le fonds spécial, 140 millions ont été accordés au ministère des Pêches et des Océans. Or, il semble bien que le cabinet ait donné ordre de dépenser pratiquement tout cet argent dans des circonscriptions représentées uniquement par des libéraux. En Nouvelle-Écosse par exemple, les pêcheurs qui habitent des circonscriptions comme celle que je représente font l'objet de discrimination car ces circonscriptions ne reçoivent pas un sou des deniers publics même si ce sont elles qui en auraient le plus besoin.

Au nom de ces citoyens, je demande au gouvernement pourquoi il refuse de débloquer un sou, à même ce fonds spécial, pour construire les ports, les brise-lames et d'autres installations portuaires qui font si cruellement défaut à Dartmouth-Halifax-Est, lors qu'il annonce que 52 millions de dollars seront consacrés à la construction d'un immeuble à bureaux dans la circonscription du ministre à Dartmouth-Halifax-Est. Sur 140 millions de dollars, pourquoi le gouvernement accorde-t-il 96.4 millions à une région qui ne compte que 6 p. 100 de tous les pêcheurs canadiens? Il n'y a pas à chercher loin pour trouver la réponse à cette question. Le gouvernement, en jouant avec le gagne-pain des gens et en cherchant à se trouver des appuis avec les deniers publics, tourne en dérision notre système démocratique.

LE DROIT DE VOTE

LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION PERMETTANT AUX CITOYENS ABSENTS DE LEUR DOMICILE HABITUEL DE VOTER

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je tiens, par votre entremise à porter à l'attention de la Chambre une disposition plutôt injuste de la loi électorale du Canada, qui prive de leurs droits de vote des dizaines de milliers de Canadiens. J'espère que le gouvernement, par l'entremise du ministre compétent en la matière, soit le président du Conseil privé (M. Pinard), signalera cette affaire au directeur général des élections et lui demandera d'inclure dans le prochain rapport qu'il doit nous présenter bientôt, une proposition afin de permettre aux citoyens absents de leur domicile habituel de voter, en remplacement du système de vote par procuration que prévoit à l'heure actuelle la loi électorale.

Ce vote par procuration prive de leurs droits de vote les malades hospitalisés dans les services de soins intensifs, les bûcherons, les citoyens vivant à l'extérieur du pays, les mineurs et les pêcheurs, et il est effectivement aisé de prouver que, à bien des reprises, le fait de priver de nombreux Canadiens de leur droit de voter en période électorale a modifié les résultats des élections.

Il est à noter que la constitution reconnaît à tous les Canadiens indifféremment le droit de vote; or les dispositions actuelles de la loi électorale en privent injustement un certain nombre d'entre eux. J'espère donc que le ministre chargé de ces questions signalera la chose au directeur général des élections afin que ce dernier inclue dans les modifications qu'il envisage d'apporter prochainement à la loi électorale un système qui permette aux Canadiens absents de leur domicile habituel de voter au même titre que leurs concitoyens.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA DÉCLARATION D'UN CANDIDAT À LA DIRECTION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR SUR L'ASSURANCE-MALADIE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous ne pouvons tous que sourire devant la licence politique que se permettent de temps à autre nos collègues conservateurs engagés dans la course à la direction de leur parti. Ainsi, leurs paroles dépassent parfois l'enthousiasme bien intentionné et constituent plutôt des tentatives mal inspirées de refaire l'histoire. Quand cela se produit, il nous faut rétablir les faits.

D'après le *Star* de Toronto, mon honorable ami et ancien collègue à l'hôtel de ville de Toronto, le député de Rosedale (M. Crombie) aurait déclaré, la fin de semaine dernière, que le parti progressiste conservateur était très attaché à la justice sociale et qu'il avait apporté aux Canadiens des programmes sociaux comme celui de l'assurance-maladie lequel, selon lui, est le meilleur que le pays ait jamais connu.

Nous nous réjouissons certainement du compliment adressé au régime d'assurance-maladie, mais nous ne saurions laisser passer sans protester l'affirmation selon laquelle ce sont les conservateurs qui ont apporté le régime d'assurance-maladie aux Canadiens. En réalité, la loi sur les soins médicaux a été adoptée en 1966 à l'époque où le très honorable Lester B. Pearson était premier ministre, et c'est en fait l'actuel vice-premier ministre (M. MacEachen) qui avait présenté le projet